BONJOUR !

Au programme de ce jeudi 13 octobre

La charte commune aux associations GM
Le Réseau francophone des villes amies des Aînés
Les actions concrètes à mettre en oeuvre
Les supports de communication

Adopter une charte commune

SE RECONNAITRE COLLECTIVEMENT DES DROITS ET DES DEVOIRS

Statuts, règlement intérieur et charte

Se reconnaître des droits et des devoirs communs

Objectifs de l'atelier

- DONNER CORPS À UNE ORIENTATION ADOPTÉE EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

B1

- DÉFINIR ET SE RECONNAÎTRE MUTUELLEMENT DES DROITS ET DES DEVOIRS

- LA CHARTE SERA SOUMISE À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

Désignons d'abord notre rapporteur !

QUELQUES DÉFINITIONS POUR COMMENCER...

S

STATUTS

Un acte fondateur de l'association
Leur dépôt ▶ personne morale
Définissent l'objet de l'association
et ses règles de fonctionnement
Valeur juridique : respect par tous
les membres de l'association

RI

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Peut compléter et préciser les statuts
Ne peut s'y opposer ni les modifier

C

CHARTE

Un référentiel de comportements
et d'engagements réciproques
entre membres
Un outil de cohésion et non une
liste de règles strictes

LE CADRE DE LA CHARTE

- LA CHARTE N'A PAS FORCE DE LOI, ELLE EST UN ENGAGEMENT MORAL ET SOLENNEL ENTRE SES MEMBRES, VISANT À FÉDÉRER.
- C'EST POURQUOI NOUS LA CONSTRUISONS SUR UN SOCLE DE VALEURS QUE NOUS DÉCIDONS DE CONSIDÉRER COMME COMMUNES.
- SON AUTORITÉ RÉSULTE DE NOTRE ENGAGEMENT PARTAGÉ À TOUT METTRE EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS QU'ELLE FIXE.

LES VALEURS QUI FONDENT LA CHARTE

EXEMPLES

Solidarité
Citoyenneté
Cohésion sociale
Justice sociale
Prévention santé
Respect de l'Humain et de l'environnement
Non discrimination

LES ENGAGEMENTS DE LA CHARTE

LES PROPOSITIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Echanges sur les propositions de l'orientation B1 du Projet associatif (voir document)

Ajout du respect du droit du travail (pour les associations employeurs) ?

Autres ?

UN PETIT CAFÉ ?

C'est la pause...

REPRISE DES TRAVAUX DANS 20 MINUTES EN SALLE PLENIERE

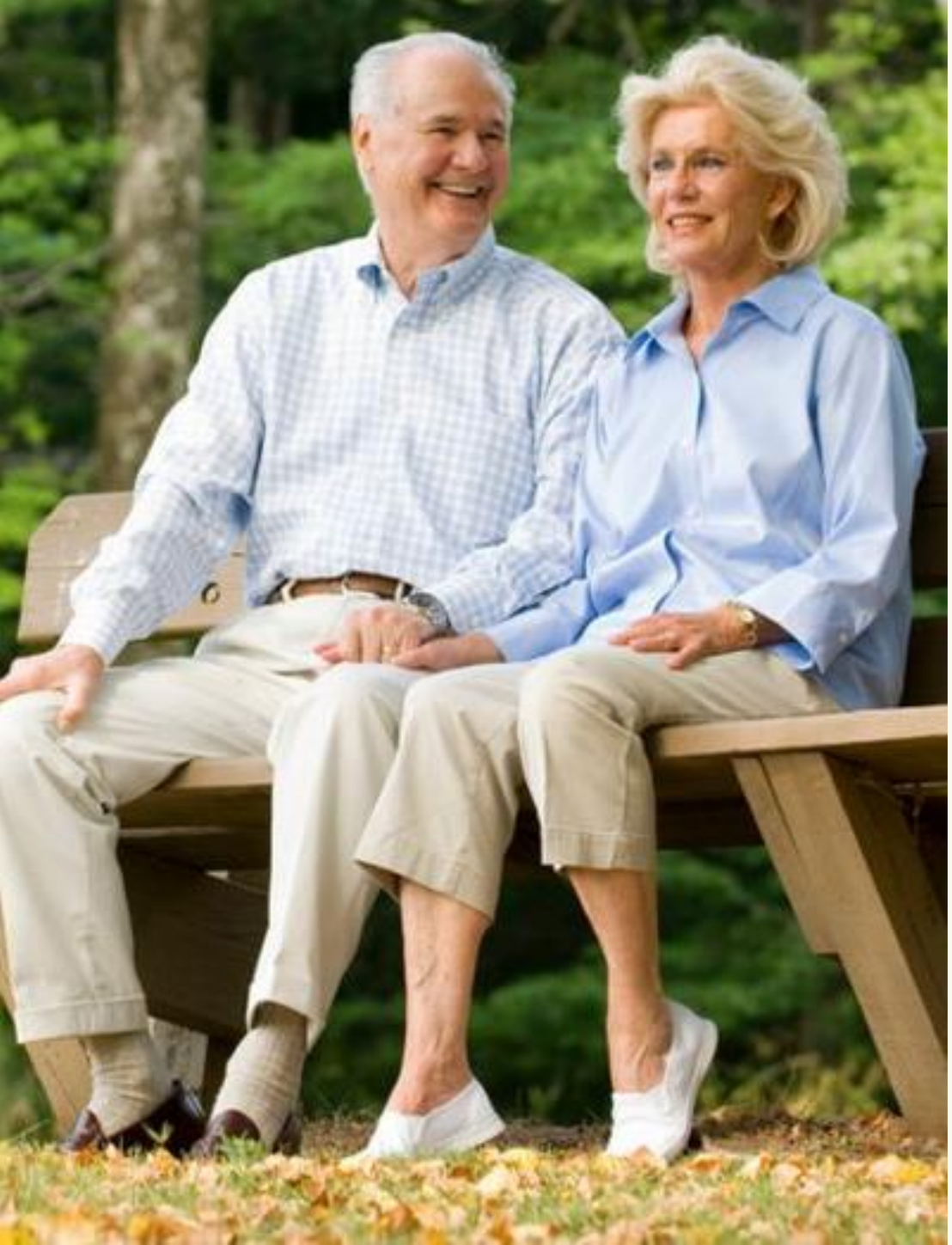

Les villes amies des Aînés

Un label attribué aux communes

Un rôle à jouer pour nos associations ?

LE RFVAA, C'EST QUOI ?

Une association indépendante reconnue d'intérêt général

Affiliée au réseau Mondial des villes et communautés amies des aînés de l'OMS

Un centre d'expertise et de ressources sur l'accompagnement des territoires aux enjeux du vieillissement

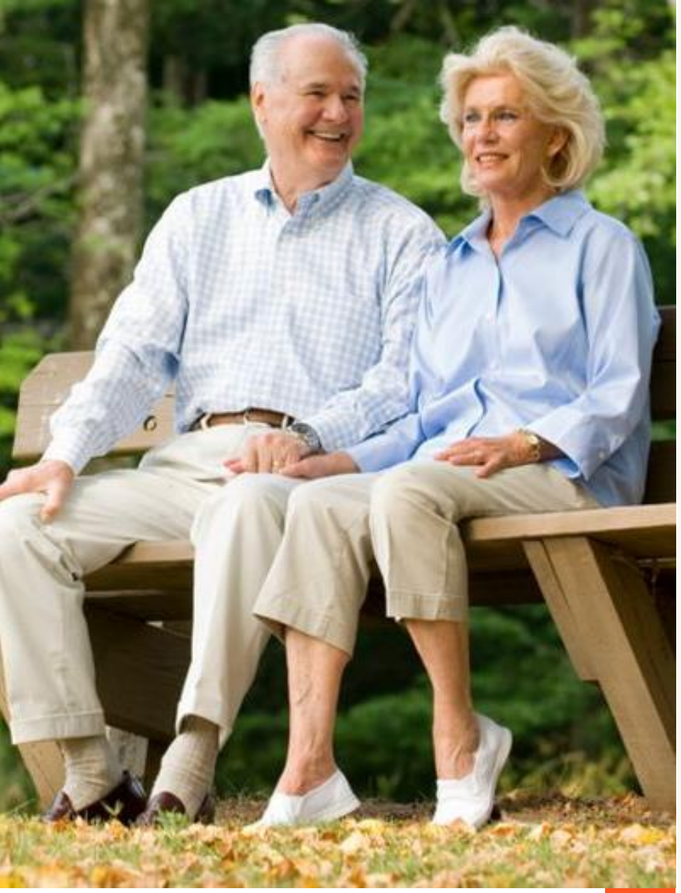

OBJECTIF

- FAVORISER L'INTÉGRATION DES ENJEUX DE LA TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE AU SEIN DES POLITIQUES PUBLIQUES À TRAVERS LA PROMOTION ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA DÉMARCHE VILLES AMIES DES AÎNÉS AU NIVEAU FRANCOPHONE

- CONCERNE TOUT TYPE DE TERRITOIRE : DE LA RÉGION AU VILLAGE

9 domaines concernés

Participation citoyenne et emploi
Lien social et solidarité
Culture et loisirs
Information et communication
Autonomie, services et soins
Espaces extérieurs et bâtiment
Habitat
Transports et mobilité
Transition écologique

2020 : label VADA

Plus de 100 critères à satisfaire
4 niveaux : bronze, argent, or et platine
Implication des aînés : état des lieux participatif sur les 9 thèmes